

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 83 (1947)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: *Examens des recrues.* — Vaud: *La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants.* — U.I.G. - Messieurs: *Assemblée administrative annuelle.* — Comité. — Convocation. — U.I.G. - Dames. — Neuchâtel: *La réforme de notre formation professionnelle.* — *Mise au concours.* — Communiqué.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Poèmes d'Albert Rudhardt.* — Paul Perret: *Ecole... Education... Coopération.* — H. Jeanrenaud: *Les assermentations confédérales.* — *Exercices de conjugaisons.* — B.: *Sur la vie pédagogique en Suisse.* — F. Rostan: *Concours de coloriage O. S. L.*

PARTIE CORPORATIVE

EXAMENS DES RECRUES

Des examens oraux auront lieu à la caserne de Lausanne les 1er et 5 mars prochains, dès 14 heures, et les 3 et 4 mars, dès 16 h. 30.

A la caserne de Genève ils auront lieu le 6 mars, dès 15 h. 30 et le 8 mars, dès 14 h. Les membres des autorités scolaires et du corps enseignant qui désireraient y assister sont priés de s'adresser à M. Chantrens, inst., Montreux (pour les examens de Lausanne) et à M. Duchemin, inspecteur d'écoles, Cartigny (pour les examens de Genève).

VAUD

LA CROIX-ROUGE SUISSE, SECOURS AUX ENFANTS

adresse à tous les membres du corps enseignant qui se dévouent — certains depuis quatre ans et plus — à recueillir le **Sou hebdomadaire**, l'expression de sa vive reconnaissance. Sans vous, Mesdames et Messieurs, notre collecte n'aurait pu apporter à notre Secours aux enfants le cinquième environ des 40 millions qu'il a dépensés depuis 1942.

Vos élèves, à qui va aussi notre amicale gratitude, et le public souscripteur paraissent se relâcher dans leur élan d'entraide. Voulez-vous, Mesdames et Messieurs, vous qui savez l'indicible détresse des enfants dans tous les pays voisins et au delà, essayer de ranimer ou de créer dans votre classe l'intérêt pour le modeste Sou hebdomadaire ?

Le magnifique résultat de la collecte de vêtements, organisée en décembre dernier et qui totalise à ce jour plus de 300 tonnes, montre assez que la générosité de notre peuple n'est pas encore lasse. S'il savait mieux l'immense bienfait que représenteraient les deux sous par semaine de chaque ménage suisse, il les donnerait sans hésiter toute l'année et aussi longtemps que des enfants mourront de faim et de froid en Europe.

Ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui voudront se joindre à notre effort recevront sur leur demande le matériel nécessaire à la collecte. Quant à nos anciens et fidèles collaborateurs, nous les supplions de ne pas nous retirer leur indispensable appui.

Nyon. Les maîtresses enfantines et semi-enfantines de la région se réuniront pour la 2e fois à Nyon, au Tea-Room Jaquier, le jeudi 6 mars dès 16 h. 30.

Les collègues primaires que les questions du degré inférieur intéressent seront les bienvenues. La première rencontre a été très agréable ; puissions-nous y trouver aussi un enrichissement !

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

SÉANCE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

du jeudi 13 février 1947 (Chesa)

La sympathique salle de la Chesa connut ce jeudi-là une affluence considérable, la séance promettait d'être intéressante et disons tout de suite qu'elle tint ses promesses, et alla même au delà. C'est une inspiration heureuse qui guida Lagier (ou Gaudin ?) dans le choix de ce cadre particulièrement approprié à nos assises annuelles. La salle, vaste, bien éclairée, d'un rustique assez réussi, comporte des recoins favorables aux apartés et à une détente nécessaire, et l'estrade présente, aux yeux du peuple assemblé, les responsables de ses destinées. De plus, elle offre au tribun le tremplin d'où s'envoleront les paroles salutaires et définitives.

La séance, présidée par Lagier avec une autorité que le Temps prend plaisir à conserver toujours la même, débute par la lecture du quatrième rapport annuel de Gaudin. Disons ici toute la reconnaissance que nous devons à ce sage administrateur des destinées de l'Union qui, après trois ans de présidence statutaire, a accepté de reprendre le harnais pour une année supplémentaire malgré le souci et sans craindre le travail qu'une telle charge représente chez nous où présidence et secrétariat sont réunis dans la même main. Dévouement, autorité, pondération, intelligence, Gaudin mit tout cela pendant quatre ans, et sans compter, au service de l'Union. Qu'il en soit sincèrement et chaleureusement remercié. Son rapport était d'une tenue remarquable et c'est encore une chose dont nous lui savons gré que d'avoir su donner à son texte une forme, une tenue qui en rehaussait encore l'intérêt.

L'Union a bien travaillé en cette année 46. Elle a participé activement aux travaux de la Fédération et du Cartel (Gaudin, Haubrechts, Lagier, Matile) et elle s'est intéressée de près à notre vie professionnelle tant en ce qui concerne les questions pédagogiques qu'en ce qui touche à l'aménagement des conditions de travail :

Commissions de nomination (Béguin, G. Bölsterli, Pons et Roller).

Concours de stage (G. Bölsterli, Breithaupt, Dessoulavy, Durand, Lagier, Panosetti, F. Tissot).

Congrès de la S.P.R. pour lequel Borel, Durand, Lagier et Uldry confectionnèrent un rapport magistral... dont on ne trouve cependant nulle trace dans le travail de Ziegenhagen !

Ecole Moyenne (Matile).

Plan d'études pour les classes rurales (Fiorina, Matile, Piguet).

Notes de travail (rapp. Neuenschwander).

Camp de ski (Uldry, Faes, Kuhne, Loutan, moniteurs).

Congrès F.I.A.I. (Duchemin, Lagier, G. Willemin).

Assurance accident, critique du concours de stage, conditions de recrutement et situation de l'instituteur, enseignement spécial (G. Hof), Croix-Rouge, etc., etc... voilà, n'est-il pas vrai des titres à la reconnaissance de chacun. Puisse l'Union continuer à travailler aussi efficacement dans l'intérêt de tous et de chacun. Et que soient toujours plus nombreux ceux que le « pilote » pourra associer dans une même reconnaissance en fin d'exercice.

Un mot ici d'Adrien Lagier : on ne dira jamais assez ce que l'Union doit à ce caractère, à cette intelligence lucide, qui font de ce collègue un individu conscient, aux convictions affirmées, sans œillères, toujours prêt à examiner et décidé à prendre ses responsabilités : un type, un homme. Pendant dix-neuf ans il a présidé nos assemblées et s'il n'avait fait que ça ce ne serait déjà pas si mal. Quelque récente que soit la connaissance que j'ai de lui, j'ai pu me rendre compte qu'il était le pilier sur lequel repose notre comité. Il fut le bras droit de Gaudin et c'est encore un hommage que lui rendit ce dernier en mettant comme condition à son acceptation d'une présidence supplémentaire que Lagier demeurât au poste qu'il occupait. Le nom de Lagier doit être associé étroitement à celui de Gaudin dans le témoignage de gratitude que nous rendons ici à ce dernier.

Puisque nous en sommes à rendre hommage, décernons celui qui lui est dû à Paul Passello. Comme... antagoniste, il m'est particulièrement agréable de dire ici qu'il fut, lui aussi, un appui précieux pour la présidence. Il représentait parmi nous l'élément modérateur (le « frein » comme il le dit lui-même) et ses arguments, pétris de sagesse et de bon sens, n'avaient besoin que d'être dits pour être écoutés. Ayant atteint ses soixante ans il se retire... mais pas sous sa tente : souhaitons que le « conseiller avisé et prudent » que perd le comité se retrouve à chacune de nos assemblées. Le bulletinier vous souhaite une bonne retraite, Passello !

Paul Marti, et Louis Valencien nous quittent également. Gaudin a dit en termes touchants la fidélité lointaine de ces deux anciens. Longue retraite à tous deux ! Malheureusement c'est à cause de sa santé que Georges Leyvraz complète ce quatuor, souhaitons que le repos lui redonne une santé que 29 ans d'activité n'ont certes pas dû améliorer !

* * *

Après le rapport de Gaudin adopté, et acclamé comme il le méritait, vient le rapport du trésorier, R. Matthey, qui est adopté après une intervention de Matile et une réplique de Matthey concernant la destination du

Fonds de lutttes : Matile tient à ce qu'on en demeure à la définition générale et Matthey envisage les applications pratiques. Les deux points de vue se soutiennent.

Félicitations et remerciements à Matthey qui accomplit avec conscience une tâche ingrate et astreignante s'il en fût.

On passe ensuite aux élections qui furent bien un peu... électorales cette fois-ci. Deux candidats en présence : Matile et Neuenschwander. Une magistrale harangue de Noul, et deux mots de mise au point de Gaudin, préparant la piste dont Neuenschwander passe le poteau avec quelque vingt-cinq voix d'avance sur son concurrent, auquel la première vice-présidence n'a pas l'air de sourire. Pour des raisons qu'il expose avec si peu de succès que le bureau est en définitive constitué comme suit pour l'année 1947 :

Président : André Neuenschwander.

Vice-président : Iwan Matile.

Second vice-président : Pierre Panosetti.

Sont ensuite élus membres du comité : Genequand, Gaudin, Hof, Lagier, Ulysse Magnenat (nouveau), Matthey, Noul et Nussbaum.

La suite de l'ordre du jour se déroule dans la sérénité... si ce n'est dans le silence absolu, les apartés et le vestiaire prenant de plus en plus d'importance.

Nous donnerons la suite notamment les noms des délégués, dans un prochain numéro.

Le bulletinier 1946.

COMITÉ

Le Comité de l'U.I.G. pour 1947 est constitué comme suit :

Président : André Neuenschwander.

Premier vice-président : Iwan Matile.

Deuxième vice-président : Pierre Panosetti.

Nommés par l'assemblée.

Répartition des charges (Comité du 19 février)

Trésorier : Edouard Gaudin.

Secrétaire du Comité : Roger Nussbaum.

Secrétaire des assemblées : Georges Hof.

Correspondant au Bulletin : I. Matile.

Membres adjoints : Philippe Genequand ;

Adrien Lagier ;

Ulysse Magnenat (nouveau) ;

Roger Matthey ;

Marius Noul.

Adresses : Neuenschwander, Rue Jacques Grosselin 9, Carouge.

Matile (Bulletin), Collonge-Bellerive.

Gaudin (trésorier), Servette 34.

La correspondance pour le Bulletin est à adresser à I. Matile, Collonge-Bellerive, tél. 8 23 78. M.

CONVOCATION

Les membres de l'U. I. G. section de Messieurs, sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 12 mars 1947, à 17 h.

Ordre du jour dans le prochain numéro.

U. I. G. - DAMES

Sans attendre le compte rendu de l'assemblée administrative, votre Comité vous donne un bref résumé de sa séance du 19 février. Sous la présidence experte et souriante de Mlle Meyer, les charges ont été réparties comme suit :

Présidente : Mlle J. Meyer, Poterie 2, tél. 2 50 91.

Vice-présidentes : Mlle A. Chappuis, Rue des Lilas 5, tél. 2 76 89.

Mlle N. Baechler (bulletinière),

Rue des Peupliers 24 bis, tél. 5 91 32.

Trésorière : Mlle Berney, La Plaine, tél. 8 80 19.

Secrétaires : Mlle Bl. Godet, Bd. de la Tour 10.

Mlle V. Demont, Av. Petit Sevin, Thonex.

Mlle J. Aeschlimann Ch. de Floraire 5, Thonex.

Mlle L. Fœx, Route Malagnou 56.

Membres : Mme Coeytaux, Gd Saconnex.

Mlle Charmot, Rue Prévost Martin 37.

Mlle Monney, Rue Jean Jaquet 14.

M. Picot a répondu lui-même dans la *Vie protestante* à un article critiquant l'école. Le Comité lui en exprimera sa reconnaissance.

A l'assemblée du 13 crt et depuis lors, plusieurs collègues ont fait connaître au Comité leurs désirs, concernant l'U. I. G. Certains de ces vœux sont si contradictoires que le Comité est plongé dans une grande perplexité. Il s'adressera prochainement à vous toutes, chères collègues, à ce sujet. Veuillez dès maintenant vous préparer à répondre à un bref questionnaire, pour guider votre Comité dans son travail.

Mlle Virieux a proposé au Comité d'organiser un cours de psychologie. Ce cours, donné par Mlle L. Muller, compterait six leçons. Il n'aura lieu que si les inscriptions couvrent les frais ; finance d'inscription : 10 francs. Des détails seront donnés ultérieurement. Le Comité ne veut ici que vous informer de cette proposition afin que toutes celles que le cours intéresse réservent le temps nécessaire.

N. Baechler.

NEUCHÂTEL

La réforme de l'enseignement pédagogique vient d'entrer dans une phase active.

Notre collègue Marcel Calame, rapporteur de la commission spéciale de la S. P. N., a bien voulu se charger de renseigner les lecteurs du « Bulletin » par une série d'articles dont nous publions aujourd'hui le début. Le C. C. lui en exprime sa vive reconnaissance.

S. Z.

LA RÉFORME DE NOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis un demi-siècle, instituteurs et institutrices neuchâtelois réclament obstinément une meilleure préparation aux exigences de leur profession, facteur essentiel d'une revalorisation de la fonction dont l'importance majeure, souvenons-nous en, se trouva pleinement mise en lumière par les gouvernements antidémocratiques.

Depuis un demi-siècle également, sans se laisser décourager par les échecs subis, la S. P. N. remet périodiquement à l'étude cette question essentielle, s'efforçant chaque fois de remanier ses projets pour les adapter aux conditions du moment et s'appliquant à tirer parti des objections faites à ses propositions antérieures.

1902... 1911... 1934... Trois dates qui jalonnent cette continuité d'action en rappelant à un nombre aujourd'hui bien restreint de témoins les plus retentissantes déceptions du corps enseignant primaire. Inutile de nous y attarder, mais rendons ici un témoignage reconnaissant à ces vigilants pionniers dont la clairvoyance anticipait le temps.

1948 !...

L'année du Centenaire, année des réalisations sociales qui marquera, espérons-le, l'avènement des temps meilleurs, comblera-t-elle enfin nos espoirs ? Gardons-nous de confondre nos désirs avec la réalité dont les promesses ne sont encore que virtuelles. Toutefois, confiance et enthousiasme sont certainement de mise, car l'état actuel de la question ocmporte, comme on va le voir, des pronostics exceptionnellement rassurants et encourageants.

Reprenons rapidement la genèse et une rapide analyse du rapport de la S. P. N. (septembre 1945) sur la réforme de l'enseignement normal.

C'est, on s'en souvient, en 1944 que rebondit subitement l'idée de cette réforme par une brève déclaration insérée dans un rapport de la Commission financière du Grand Conseil et ainsi conçue :

« Formation du corps enseignant primaire. — Le stage de trois ans dans une Ecole normale devient insuffisant. Il est prévu de compléter les connaissances professionnelles du corps enseignant par l'introduction d'une quatrième année d'Ecole normale. »

Sans délai, le C. C. alerta les sections ; puis il proposa au département de l'I. P. la collaboration de la S. P. N. à l'étude de la réforme envisagée. Invitée à présenter ses suggestions, notre Pédagogique remit une fois de plus son ouvrage sur le métier. Au sein des sections, des rapporteurs introduisirent les discussions animées de gens unanimement et depuis longtemps convaincus de la nécessité et de l'urgence d'une telle réforme.

En possession des thèses et des résolutions votées par les sections, le C. C. chargea une commission de trois membres d'en extraire les lignes directrices d'un projet portant sur les moyens pratiques propres à assurer une meilleure préparation culturelle et professionnelle du corps enseignant primaire.

C'est ce plan — communément appelé « projet de la S. P. N. — qui fut présenté à M. le conseiller d'Etat Brandt, chef du Département ; il proposait notamment :

a) *Une revalorisation de l'enseignement primaire.*

« Il (le corps enseignant primaire), lit-on dans l'introduction au projet, juge avec raison qu'en revendiquant une culture intellectuelle plus poussée, il tend à échapper à la condition de manœuvre qu'est la sienne depuis que médecins, psychologues et sociologues se sont fait les spécialistes de questions pédagogiques. »

b) *Une séparation tranchée entre la formation culturelle et l'apprentissage professionnel.*

« Les futurs instituteurs et institutrices sont recrutés parmi les jeunes gens et jeunes filles porteur du baccalauréat. La formation gymnastique, littéraire ou scientifique, satisfait ainsi aux exigences culturelles et l'Ecole normale devient en principe et en fait une école professionnelle. »

c) *Un examen d'admission à l'Ecole normale.*

« Un examen d'entrée, portant sur les aptitudes physiques, psychiques et artistiques, élimine les candidats présentant des dispositions insuffisantes ou des infirmités incompatibles avec l'exercice de la profession.

En adaptant les exigences de l'examen aux besoins du pays, cette Commission (d'examen) peut à volonté régler le nombre des candidats à l'enseignement primaire. »

d) *Une prolongation de la durée des études par un apprentissage professionnel d'une durée de trois semestres, entraînant évidemment la suppression du brevet d'aptitudes pédagogiques.*

« L'enseignement normal proprement dit est partagé en deux semestres d'études, le premier plus théorique, le second plus pratique. Un troisième semestre, de stage et d'application, termine le cycle des études et donne droit, sur présentation d'un travail de diplôme jugé suffisant, au brevet pour l'enseignement primaire. »

e) *Une rétribution permanente des stagiaires dès le troisième semestre d'études professionnelles.*

« Durant ce temps de stage, les candidats au brevet sont à la disposition des inspecteurs pour assumer les remplacements dans tout le canton. Ils n'ont pas droit à l'indemnité ordinaire de remplacement qui revient à l'Etat, mais à une rétribution permanente qui leur permet de subvenir à leur entretien et de préparer leur travail de diplôme à l'abri des soucis matériels. »

f) *La création d'une Ecole normale unique.*

« Une telle réforme entraînerait la suppression des Ecoles normales actuelles à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds et la promotion de celle de Fleurier au rang de gymnase. Les intérêts culturels du Val-de-Travers restant ainsi protégés, il paraît simple et logique de recommander la création d'un seul séminaire pédagogique pour tout le canton. »

g) *Des classes extérieures (classes d'application) en nombre suffisant.*

« Durant ce deuxième semestre, près de la moitié des heures inscrites à l'horaire sont consacrées à la pratique de l'enseignement dans des classes d'application où tous les degrés de l'enseignement primaire, sinon toutes les années, sont représentés. Instituées sur le modèle des classes expérimentales, elles sont en tout cas assez nombreuses pour que les étudiants y soient vraiment actifs. »

* * *

Depuis le moment où ce projet a été présenté à M. le conseiller d'Etat Camille Brandt, plus d'un an s'est écoulé durant lequel un nouveau directeur de l'Ecole normale cantonale a été nommé en la personne de M. Laurent Pauli, directeur du Gymnase cantonal. C'est à lui que notre chef du Département, après avoir mis sous toit la réforme de l'enseignement secondaire — un chantier parmi tant d'autres où sa maîtrise d'organisateur se manifeste — confia la responsabilité de présenter un projet « officiel » de réorganisation de l'enseignement normal.

Notre prochain article analysera son contenu dont notre C. C. a pris connaissance à fin janvier avec une satisfaction que partageront certainement tous les membres de la S. P. N.

(A suivre)

M. Calame.

MISE AU CONCOURS

Le Locle. Un poste d'instituteur. Deux postes d'institutrices (dont un poste pour une classe de développement), dans le ressort communal. Délai des inscriptions : 8 mars 1947.

La Chaux-de-Fonds. Trois postes d'institutrices. Un poste d'instituteur.

Délai des inscriptions : 3 mars 1947.

Brot-Plamboz. Deux postes d'institutrices dans le ressort communal. Délai des inscriptions : 8 mars 1947.

L'abondance des matières nous oblige — bien contre notre gré — à renvoyer au prochain numéro les communications de Vaud et du Jura. Je m'en excuse auprès de nos correspondants et de nos lecteurs.

G. W.

COMMUNIQUÉ

FUMURE DES LÉGUMES, FUMURE INTENSIVE

Dans leur grande majorité, les légumes sont de gros consommateurs de matières fertilisantes; ils ne prospèrent que dans un sol bien fumé.

Le cultivateur de légumes peut de nouveau fournir à ses plantations toute la fumure nécessaire. L'engrais complet Lonza, qu'il n'était possible d'obtenir que par quantités tout à fait limitées, se trouve de nouveau en abondance sur le marché. Cet engrais, connu fort avantageusement depuis longtemps pour sa haute teneur en matières fertilisantes directement assimilables, se prête fort bien à la culture de tous les genres de légumes et à la fumure des cultures de petits fruits et des arbres fruitiers.

Pour les cultures de légumes, on utilise, en plus d'une bonne application de compost, de l'engrais complet Lonza qu'il faut épandre à deux ou trois reprises, à raison de 1-3 kg à l'are, chaque fois. On en sème une première fois sur le sol fraîchement labouré, avant d'aménager les planches, en ayant soin de le recouvrir suffisamment. On applique le reste en une ou deux fois, en couverture, entre les lignes de plantation, sans oublier de sarcler consciencieusement ensuite; on peut aussi dissoudre l'engrais dans l'eau d'arrosage à raison d'une poignée par 10 litres d'eau.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POÈMES D'ALBERT RUDHARDT

Nous sommes en mesure d'aviser les souscripteurs de la parution prochaine de ces Poèmes pour lesquels un de ses fils a écrit une belle préface.

On peut encore souscrire au prix de 7 francs auprès de Mme F. Rudhardt, St-Jean 17, Genève. Mais il faut se hâter.

ÉCOLE... ÉDUCATION... COOPÉRATION

Les questions éducatives sont à la mode : il n'est pas de jours où les journaux, non seulement pédagogiques mais de simple information, voire même politiques ou religieux, n'y consacrent une place importante.

C'est tant mieux, dirons-nous, et nous sommes certains que cette agitation d'idées sera, en définitive, profitable à l'école. Il va de soi que, parmi l'avalanche de critiques, de désirs ou de suggestions qui nous tombent ainsi sous les yeux, toutes ne sont pas de la même valeur, toutes n'ont pas l'objectivité qu'on leur souhaiterait, toutes n'ont pas la bienveillante volonté de construire qu'on serait heureux d'y rencontrer.

Nous avons, comme éducateurs, le devoir d'examiner objectivement ce qui se dit de l'école, de notre travail, en définitive, de faire notre profit des remarques saines et constructives pour améliorer sans cesse notre enseignement et nos méthodes. Mais nous avons aussi le devoir de défendre avec énergie, de faire connaître ce qui se fait de bien dans nos classes. Que reproche-t-on à l'école populaire, à l'heure actuelle ? Je laisse de côté la polémique « active » et « traditionnelle ». Ces étiquettes me paraissent fictives et ne correspondent, en somme, à rien de réel. Existe-t-il chez nous une classe active pure, complète ? Pourrait-elle même exister ? Mais, d'autre part, existe-t-il une classe qui ne soit pas un tant soit peu active ? Connaissez-vous une classe qui soit restée « traditionnelle » 100 % au sens péjoratif que l'on donne à ce terme en parlant de l'école ?

Les techniciens de l'éducation et bien des praticiens avec eux trouvent l'école trop « statique ». Les réformes que l'on juge nécessaires sont trop longues à se réaliser : apathie des pédagogues qui ne sont pas tous d'avant-garde ? indifférence des autorités qui devraient prendre les mesures sans lesquelles on ne peut rien faire ? Peut-être, mais aussi indifférence et même opposition des simples mortels, parents et électeurs, qui forment l'opinion publique, se méfient des nouveautés, opposant, à toutes les belles idées, ce qu'on appelle « le robuste bon sens ! » et vous assomment d'un argument « massue » : « L'école, c'est l'école ».

Combien y en a-t-il, de ces braves gens, peu renseignés sur les idées pédagogiques modernes, qui, à la moindre innovation, trouvent que l'école sort de son cadre et ne remplit plus sa tâche, qui est d'en-

seigner. Ils sont nombreux, ceux qui n'admirent l'école que lorsqu'elle est un lieu de bourrage de crâne à haute dose. « On y apprend » disent-ils tout fiers, lorsque leur rejeton peut réciter des textes, des règles, même s'il ne les comprend pas ou ne peut les appliquer. Imaginons-nous seulement la réaction de cette foule, si un beau jour, un trait de plume gouvernemental (ce serait si facile) donnait force de loi à certaines réformes que nous souhaitons : suppression des notes ou de certains examens, par exemple !

Le pédagogue est tiraillé entre les techniciens qui voudraient que la machine avance, qui lui proposent des réformes justes et utiles et la masse peu éclairée qui fait frein. Il s'efforce, le malheureux, de garder un juste milieu, hélas souvent plus près du frein que du moteur.

Le gros reproche que l'on a fait dernièrement à l'école et sur lequel je voudrais m'arrêter aujourd'hui, c'est de n'être pas assez « éducative ». Devant la carence de bien des parents en matière d'éducation, on s'aperçoit que l'école s'est peut-être inquiétée trop uniquement de la question instruction pure, et, pour cela, n'a pas fait tout ce qu'elle aurait pu dans le domaine éducatif proprement dit.

On remarque aussi que l'école est, du fait de la vie agitée et anormale de notre époque, de la désagrégation souvent forcée de la cellule familiale, le seul endroit où l'enfant puisse s'éduquer à une vie communautaire, sociale, se préparer à sa future activité de citoyen. On demande alors que l'école, en plus de sa tâche première qui est de donner une instruction élémentaire à tous, songe encore à former des citoyens « libres, solidaires et désintéressés ». (« Vie protestante » d'octobre 1946.) Education qui jusqu'ici a été le privilège jalousement gardé de la famille.

Nous sommes parfaitement d'accord et beaucoup de pédagogues réclament depuis longtemps un allègement des programmes pour avoir le temps matériel de s'occuper aussi de l'éducation de leurs élèves.

Remarquons d'ailleurs que, s'il est facile de demander à l'école de se charger d'une nouvelle tâche, il est plus malaisé de lui fournir les moyens pratiques de la remplir. Il est bien entendu que *jamais* l'action d'un maître, dans sa classe, n'a été purement instructive ; par sa vie personnelle, par les habitudes qu'il inculque à ses élèves, l'instituteur a toujours été aussi un éducateur. Je n'en veux pour preuve que l'influence considérable qu'on eu et ont encore dans leur village certains maîtres de la campagne, en particulier.

C'est cependant encore autre chose que l'on nous demande ; il ne s'agit plus seulement d'une influence personnelle à exercer, mais d'une éducation communautaire à donner, systématiquement. L'école doit répondre à l'appel ému, je dirais presque angoissé de ceux qui se rendent compte de l'inconscience et de l'amoralité actuelles. A notre époque où fleurit l'égoïsme le plus cynique, le « chacun pour soi » le plus abject, l'école se doit de réagir.

Comment, en classe, pouvons-nous préparer nos enfants à une vie sociale plus évoluée, qui seule pourra changer l'état du monde ? Com-

ment pouvons-nous mettre en eux le désir de servir de toutes leurs forces la communauté plutôt que d'y vivre en parasites ? Comment leur faire toucher du doigt, si l'on peut dire, la nécessité d'une solidarité active ?

Il y a peut-être plusieurs moyens. J'en connais un, que j'ai expérimenté et qui me semble excellent parce qu'il fait appel à la personne entière de l'enfant : c'est de grouper les écoliers d'une même classe en « associations » ou « coopératives scolaires ». Dans ces communautés, ces démocraties, ces cités enfantines, les élèves font l'apprentissage de la liberté civique car le maître leur laisse la possibilité de s'organiser librement, de choisir leur but, leurs autorités, d'élaborer leurs statuts, de gérer leur avoir. Ils y apprennent *pratiquement* que la liberté individuelle s'arrête où commence celle d'autrui.

Ils y font l'apprentissage de la solidarité et du désintéressement. Chacun participe à la vie de l'association, il est pris par elle, il y a son rôle nécessaire à jouer, il y apporte son effort personnel au profit de l'ensemble. On y travaille en commun, en équipe. Si la société marche bien, chacun se réjouit car on sent bien que le résultat final est la résultante des efforts individuels et communs. S'il y a des échecs chacun se sent solidaire et responsable. Car il y a dans cette vie « ensemble » des responsabilités à prendre. Il n'est pas difficile d'en faire comprendre le sérieux aux enfants et ainsi s'acquiert le « sens des responsabilités » qu'on trouve de moins en moins dans la vie de tous les jours. Il est étonnant de constater combien le simple fait de vivre ainsi « associés » et non seulement « juxtaposés » peut transformer l'esprit d'une classe et influencer la façon de concevoir le travail scolaire lui-même. Là aussi, l'entraide pénètre, la collaboration s'installe et la classe vit comme une ruche.

Je sais que plusieurs collègues ont fait cette magnifique expérience. Malheureusement, aucun lien n'existe entre eux ; nous nous ignorons même. Cela n'est pas normal ; il nous faut nous connaître, nous grouper, non seulement les maîtres, mais les enfants de nos associations pour leur montrer que la solidarité, la collaboration doit dépasser les murs de la classe.

Je me charge volontiers d'être, pour le départ, un point de ralliement et je prie les collègues qui, non seulement s'intéressent à cette question mais la jugent nécessaire, primordiale, de se faire connaître. (Paul Perret, instituteur, Chaumont, Neuchâtel.) Nous pourrions examiner alors la manière d'établir un contact étroit entre tous ceux qui ont comme idéal de former des citoyens « libres, solidaires et désintéressés ».

Notre union sera notre force et constituera la meilleure réponse à ceux qui trouvent que l'école ne remplit pas sa tâche éducative.

Paul Perret.

*Miettes d'histoire***LES ASSERMENTATIONS CONFÉDÉRALES**

On sait que dans l'ancienne confédération, les pactes étaient renouvelés périodiquement¹. Cette institution a été introduite par Rodolphe Brun, bourgmestre de Zurich. Pour consolider son régime, il avait besoin de l'appui fidèle de ses alliés. Aussi fit-il insérer dans le pacte de 1531 une clause prévoyant l'assermentation décennale. Les traités subséquents contiennent tous une clause semblable.

De 1351 à 1520, l'assermentation eut lieu assez régulièrement. La cérémonie se déroulait en été. Il fallait profiter des jours longs et de l'état favorable des routes. Le but était double. D'abord faire pénétrer et maintenir vivant dans la conscience populaire de tous les alliés, le sens de leurs obligations mutuelles. Pour cela on assermentait non seulement les autorités, mais tous les hommes. Ensuite, rapprocher les cantons, dissiper les malentendus qui pouvaient troubler leurs rapports et assurer vis-à-vis de l'étranger leur volonté de concorde et la réalité de leur solidarité.

Dans les cantons ruraux, la cérémonie se déroulait devant les citoyens réunis en landsgemeinde. Dans les villes, les délégués, dignement reçus, prêtaient serment dans un temple.

A partir de 1520, les luttes confessionnelles s'amplifièrent. Les plaintes, les récriminations se multiplièrent à la Diète. La question du renouvellement des alliances se pose en 1525 dans une atmosphère d'intolérance et de passion. On jugea sage d'ajourner la cérémonie. Elle eut lieu néanmoins en 1526, mais fut incomplète.

Bien que pendant deux siècles on en eut discuté à maintes reprises à la Diète, l'accord ne put jamais se faire sur les modalités de l'assermentation. « Alors que Zurich et Berne refusaient toujours de jurer autrement que devant Dieu seul, les cantons catholiques et notamment Lucerne, ne consentirent jamais à l'omission des Saints dans la formule du serment. »

Une ultime assermentation eut lieu à Aarau le 25 janvier 1798, où se tenait la dernière Diète de l'ancienne confédération. Sous la double menace de la révolution intérieure et de l'invasion étrangère, les délégués de tous les cantons sauf Bâle (Pierre Ochs avait déjà fait triompher la révolution) jurèrent d'observer fidèlement les pactes et de se protéger les uns les autres ! Il était trop tard.

* * *

Voici deux textes qui illustrent ces brèves notes.

Clause relative au renouvellement des pactes, contenue dans le traité d'alliance avec Bâle, du 9 juin 1501.

¹ William E. Rappard « Du renouvellement des pactes confédéraux ». Leemann & Cie, éd., Zurich. Supplément No 2 de la Revue d'histoire suisse, 1944.

Il a été statué que « ... » dorénavant et à jamais, de cinq ans en cinq ans, au jour de la Saint-Ulrich, le pieux évêque, ou au jour fixé par nous les Confédérés pour jurer ce pacte et nos autres alliances, il soit donné lecture publique de notre pacte perpétuel, dont les dispositions viennent d'être énoncées, ainsi que des autres chartes confédérales dans tous les cantons, tous les conseillers et membres des bourgeoisies et sujets mâles et âgés de plus de seize ans, ainsi que les délégués que nous enverrons à ces assermentations pour y prêter serment en notre nom à tous, devront jurer devant Dieu et les saints de respecter en toute bonne foi, avec franchise et honnêteté, notre alliance perpétuelle d'après la lettre et les traditions des chartes dont chaque canton possède un exemplaire, et de se conformer à toutes les obligations qui peuvent nous incomber à nous tous ensemble et à chacun de nous en particulier, toute réserve étant exclue. Et s'il devait arriver que cette assermentation et ce renouvellement n'aient pas lieu exactement le jour de la Saint-Ulrich, mais soient renvoyés pour de bonnes raisons, qu'un tel renvoi ne porte pas atteinte à notre sus-dite alliance perpétuelle. »

Vol. cit. p. 28 et suiv.

* * *

Hans Stockar, bourgeois de Schaffhouse, que son gouvernement avait chargé de le représenter au renouvellement des alliances à Berne, puis à Fribourg et à Soleure, nous a laissé plusieurs récits pittoresques. Le voici à Fribourg (1526).

« A notre arrivée, nos hôtes firent tirer plusieurs salves en notre honneur. Je pris logis à la Couronne, alors que les délégués des autres cantons descendaient à la Croix-Blanche. On nous fit de grands honneurs. Le comte de Gruyère et divers autres chevaliers et nobles étaient à mon auberge. Ils vinrent partager mon repas et me tinrent bonne compagnie. Le lendemain matin on me fit présent d'un grand pot de vin rouge, puis pour le repas de midi on m'apporta de nouveau du vin...

» Le mardi il y eut une grande fête en notre honneur. On fit sonner les grosses cloches, chanter les offices et jouer les orgues, tout en notre honneur. A midi l'assemblée fut convoquée à la collégiale par trois coups à la grosse cloche. Lorsque tout le monde fut réuni, on vint me chercher. Je fus escorté à l'église par deux chevaliers...

A la collégiale comme à Berne, le greffier donna lecture des pactes confédéraux du haut de la chaire¹. Puis ceux de Fribourg nous prêtèrent serment et nous, les délégués des X cantons², nous dûmes aussi le leur prêter. Après que les salves eurent retenti, plusieurs des Messieurs de Fribourg vinrent nous prier de prolonger notre séjour parmi eux ; mais c'était impossible. Ceux de Fribourg nous traitèrent fort honorablement et se chargèrent de nos frais d'auberge. Ils payèrent tout ce que les délégués et leurs domestiques avaient consommé. »

Vol. cité p. 81.

H. Jeanrenaud.

¹ Lecture qui à Berne avait duré 4 heures.

² Sauf Zurich et Bâle.

EXERCICES DE CONJUGAISON

Verbe sentir

1. Je (*ind. présent*) le froid. 2. Tu (*p. simple*) la bise quand tu (*passé composé*) sortir. 3. Ce sont des chevaux qui (*imparfait*) venir l'orage. 4. Ils (*futur simple*) la beauté de ce tableau. 5. Charles le Téméraire (*plus-que-parfait*) la grandeur de sa perte. 6. (*Impératif sing.*) ces violettes ! 7. Si je n'étais pas enrhumé je (*cond. présent*) ce parfum. 8. Il faut que vous le (*sub. présent*) toujours présent. 9. Il aurait été impossible qu'il ne (*subj. imparf.*) pas mon chagrin. 10. En (*participe présent*), il ne pouvait pas se tromper.

Verbe fuir

1. Le ruisseau (*ind. présent*) dans la vallée. 2. Les soldats (*passé composé*) devant leurs ennemis. 3. Que décides-tu ? Je (*indicatif présent*). 4. Va t'en ! (*impératif singulier*) au plus vite. 5. Nous (*imparfait indicatif*) quand ils nous aperçurent. 6. Il faut que tu (*subjonctif présent*). 7. A l'aube, ils (*futur simple*). 8. On ne retrouve plus ses traces ; il (*futur antérieur*) cette nuit. 9. Je (*cond. présent*) si tu m'accompagnais. 10. Il a perdu sa montre en ...

Verbe haïr

1. Je (*ind. présent*) le mal. 2. Nous (*ind. présent*) l'hypocrisie. 3. Saül (*imparfait*) David. 4. Caïn (*passé composé*) Abel. 5. Ne (*impératif pluriel*) pas vos ennemis. 6. Il est dangereux que tu (*subj. présent*) ton concurrent. 7. Si vous ne vous surveilliez pas, vous (*cond. présent*) vos rivaux. 8. Dès que nous le vîmes nous le (*passé simple*). 9. Les Samaritains étaient ... des Juifs. 10. Les Pharisiens ont ... Jésus.

Verbe mentir

1. Je (*ind. présent*) en lui cachant la gravité de sa faute. 2. Cette peinture ne (*ind. présent*) pas. 3. Tu (*ind. présent*) effrontément. 4. Jacob (*p. simple*) à son père Isaac. 5. Si je ne t'avais pas mis en garde, tu m' (*cond. passé*). 6. Il est triste que vous (*subj. présent*). 7. Il est douteux qu'il (*subj. passé*). 8. Il est prouvé que tu (*passé composé*). 9. Ne (*impératif*) pas, quoi qu'il advienne ! 10. En (*participe présent*), vous aggravez votre cas.

Verbe mourir

1. Charles le Téméraire (*passé simple*) en 1477, à la bataille de Nancy. 2. Le bateau a fait naufrage et tous les passagers (*p. composé*). 3. Si la foudre tombait sur notre maison, je (*cond. présent*). 4. Quand les enfants partiront en vacances, leur mère (*futur simple*) d'ennui. 5. Quand la colonne de secours arriva, les malheureux touristes (*plus-*

que-parfait). 6. Bien qu'il (*subj. imparfait*) très âgé, il avait conservé toutes ses facultés. 7. Les éphémères (*ind. présent*) au bout de quelques heures. 8. La foule cria : « Qu'il (*subj. présent*) ! » 9. Davel et Winkelried (*p. simple*) pour leur patrie. 10. Il fallait qu'ils (*subj. imparfait*).

Verbe offrir

1. C'est toi qui (*ind. présent*) ce cadeau. 2. Abel (*p. composé*) un sacrifice. 3. Quand il nous reçut, nous lui (*p. simple*) nos services. 4. Demain tu (*futur simple*) ces fleurs. 5. Si je le pouvais, je vous (*cond. présent*) l'hospitalité. 6. (*Impératif-présent*) -lui ces œillets. 7. Vous lui (*plus-que parfait indicatif*) de l'accompagner. 8. Il faut que vous (*subj. présent*) de venir ce soir. 9. Nous n' (*futur antérieur*) en vain nos services. 10. Je ne pense pas qu'il (*subj. passé*) son appui.

SUR LA VIE PÉDAGOGIQUE EN SUISSE

Terre de pédagogues comme Rousseau et Pestalozzi, notre pays poursuit de nos jours un travail d'éducation hautement apprécié à l'étranger. Que l'on songe seulement à l'œuvre de pionnier d'un Adolphe Ferrière, au travail d'éducation populaire de Fritz Wartenweiler, au village d'enfants de Walter Robert Corti, ainsi qu'aux recherches psychologiques de l'Institut des sciences de l'éducation à Genève ! Aux mouvements pédagogiques les plus actifs de notre pays appartient également l'Association des amis de l'institut d'éducation Fritz Jean Begert. Toujours plus nombreux sont ceux qui s'y retrouvent pour répandre dans différents pays l'idée d'un enseignement plus nuancé, plus proche de la nature et plus lié au peuple.

Grâce à un vibrant article d'Adolphe Ferrière, dans « L'école nouvelle française », les milieux pédagogiques ont eu leur attention attirée ces derniers temps en France surtout, sur l'activité du pédagogue F. J. Begert, Roger Cousinet, professeur de pédagogie à la Sorbonne, écrit dans une analyse des livres de Begert (« Auf dem Bühl » et « Lebendige Schule ») : « Sur ces points importants, sur le contact indispensable et permanent de l'enfant avec la nature, sur l'activité artistique nécessaire qui permet le développement de la vie sentimentale et effective, on trouvera dans les livres de M. Begert des indications, des suggestions, des précisions de la plus grande richesse ».

L'Association des amis de l'institut d'éducation F. J. Begert représente à ce jour la plus forte section du mouvement pour l'éducation de l'humanité (« Bewegung für Menschheitserziehung ») que Begert ait créée. Sous la présidence de John Marbach, professeur, l'Association eut l'occasion d'entendre, lors de la récente assemblée générale tenue à Berne, un rapport sur son activité intense et multiple. Adolphe Ferrière, le précurseur aussi savant qu'intrépide d'une école nouvelle, l'auteur de nombreux et remarquables écrits sur des problèmes d'éducation, le père de l'« école active », fut nommé membre d'honneur de l'Association en reconnaissance des éminents services qu'il rendit à la pédagogie et, en particulier, à l'œuvre d'éducation de F. J. Begert.

CONCOURS DE COLORIAGE O. S. L.

Nous recommandons chaleureusement à nos lecteurs le concours proposé ci-dessous. Ce sera une magnifique occasion de faire connaître à nos tout petits les excellentes brochures de l'O. S. L. Par cette facile collaboration, le corps enseignant apportera un précieux encouragement au Comité de collègues dévoués qui travaillent avec désintéressement au développement de cette œuvre éminemment utile. Réd.

Le comité romand de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse organise un concours de coloriage destiné à développer le goût artistique de l'enfant. Il invite tous les écoliers de Suisse romande à y participer.

Le choix des concurrents se limitera aux trois brochures ci-jointes :

No 188. *Londubec et Poutillon.*

No 211. *Blaise et Marinette en voyage sur les C. F. F.*

No 253. *La chèvre de M. Seguin.*

Le procédé de coloriage, crayons de couleur ou aquarelle, est laissé au libre choix des concurrents.

Les brochures à colorier peuvent être obtenues auprès des dépositaires locaux ou de district, ou encore au centre de vente O. S. L., Lausanne, Direction des Ecoles.

Conditions du concours de coloriage

1. La ou les brochures choisies doivent être complètement terminées. Seuls les enfants de 5 et 6 ans peuvent colorier 12 images de leur choix dans une brochure.
2. Les travaux seront entièrement de la main des concurrents.
3. Les enfants indiqueront en seconde page de la couverture leurs nom et prénom, leur âge et leur adresse complète.
4. Un même concurrent peut présenter deux ou trois brochures différentes.
5. Un jury romand appréciera les travaux en tenant compte de l'âge des enfants et du procédé de coloriage.
6. De nombreux prix récompenseront les meilleurs travaux.
7. Les brochures coloriées devront parvenir au plus tard le 31 mai 1947 au centre de vente OSL, Direction des Ecoles, Lausanne, munies d'un timbre pour le retour.

Les maîtres rendraient service en groupant en un envoi les travaux présentés par leurs élèves ou par ceux de leur bâtiment scolaire.

Les résultats du concours seront publiés dans l'*Educateur* du 28 juin. Les prix seront envoyés personnellement à chaque enfant récompensé.

Nous serions reconnaissants à tous ceux qui voudront bien encourager leurs élèves à participer à ce concours.

F. Rostan.



BON

POUR UN **CATALOGUE GÉNÉRAL** DES
GRANDS MAGASINS **INNOVATION** S. A. LAUSANNE

*Consultez-le
pour tous vos
achats!*

IL VOUS OFFRE UNE SÉLECTION DE PLUS DE
4000 ARTICLES DE QUALITÉ
À DES PRIX TRÈS ÉTUDIÉS

Nom _____
Adresse _____

La craie carrée pour l'école et
la jass. Emballée dans nos nou-
veaux cartons sans sciure et
protégée contre la poussière.

**PLÜSS-STAUFER SA
OFTRINGEN**



Quelle argile employer?



Pour les travaux simples, d'écoliers, qui
ne seront pas cuits au four, nous livrons
une qualité bon marché A.

Pour les travaux plus fins, en particulier
pour ceux que l'on désire donner par la
cuisson une couleur rougeâtre de terra
cotta, nous recommandons la qualité C.

Echantillons gratuits et prix courant à
disposition. La nouvelle édition, encore
améliorée, de nos instructions de mode-
lage „Essayez donc“ vient de paraître en
français. Livrable contre envoi de 90 ct.
en timbres-poste.

E. Bodmer & Cie

Fabrique de céramique, **Zurich 25**
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55

TSIBBI

par G.-A. BOURQUIN

*Illustrations en couleurs
par Othmar*

*L'un des plus beaux livres d'enfants
qui viennent de paraître*

Relié: Fr. 3.60

*Bulletin de commande à détacher
et à envoyer aux
Editions du Chandelier
33, rue Neuve, **Bienne***

Veuillez m'envoyer

*..... exemplaires de **Tsibbi***

Signature et adresse :

.....
.....
.....

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces: Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1947-1948

LUNDI 14 AVRIL 1947

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, le 14 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES